

VOTRE URPS MÉDECINS LIBÉRAUX : UNE VOIX POUR LA MÉDECINE LIBÉRALE !

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST

BULLETIN N°2
AVRIL 2019

MA SANTÉ 2022 : LES MÉDECINS LIBÉRAUX, PIVOTS INCONTOURNABLES DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DES SOINS

Ma Santé 2022, présentée le 18 septembre 2018, a pour ambition de restructurer en profondeur notre système de santé.

L'un des nombreux chantiers ouverts est particulièrement ambitieux ; il concerne **l'organisation territoriale des soins**. En créant les conditions d'une coordination optimale des acteurs, ce projet ambitionne de fluidifier les parcours et améliorer ainsi la pertinence et la qualité des soins.

L'URPS Médecins Libéraux Grand Est se consacre avec conviction à ce chantier d'envergure, depuis près de 3 ans déjà.

En partenariat avec l'ARS, l'URPS ML Grand Est s'investit pour "mailler" progressivement la région Grand Est de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces CPTS constitueront la pierre angulaire de l'organisation territoriale de « ma santé 2022 » (voir page 2 et 3).

Des négociations conventionnelles sont en cours concernant leur financement et leurs missions. Il reste à espérer qu'elles déboucheront sur un accord qui permette à ces CPTS d'être simples à constituer et que leur financement ne soit pas conditionné par des objectifs chiffrés, difficilement réalisables. Nous resterons vigilants à ce qu'elles associent les médecins libéraux de premier et de deuxième recours et qu'elles ne se transforment pas progressivement en « usines à gaz ».

Le deuxième grand chantier engagé par l'URPS ML Grand Est ces derniers mois concerne l'optimisation

des Soins Non Programmés (SNP). Ce projet, soutenu par l'ARS, vise à modifier en profondeur, les modalités de prise en charge des soins non programmés par les médecins de ville, et cela sans que leur exercice quotidien ne soit perturbé.

Le constat a été fait de longue date : les Urgences Hospitalières sont très fréquemment débordées par des patients qui relèvent de la médecine de ville.

Ainsi, depuis le 19 novembre 2018, nous expérimentons dans le Bas-Rhin, puis en Moselle, un système de régulation libérale en journée, qui s'appuie sur une application dédiée et un numéro d'appel spécifique (le 116 117) afin d'optimiser la prise en charge des soins non programmés par les médecins libéraux aux heures d'ouverture de leurs cabinets (8H/20H).

Cette expérimentation nécessite impérativement, pour sa réussite, le concours de tous. « Tous concernés, tous responsables »

Je partage avec tous les élus de l'URPS qui vous représentent, tous syndicats confondus, la conviction que ces projets majeurs représentent une opportunité, et je dirais même une nécessité, pour que les médecins libéraux deviennent les acteurs à part entière de l'organisation des soins sur leur territoire.

Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes
Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Grand Est



LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES (CPTS)

CPTS ? C'est quoi ?

Instaurées en 2016 par la loi de modernisation du système de santé, les CPTS ont pour objectif de réunir, à leur initiative, les professionnels de santé, les acteurs du secteur socio-médical et du social d'un territoire (bassin de vie, communautés de communes etc.) autour d'un projet de santé commun répondant aux problématiques de santé de la population de ce même territoire. Ce dernier ne correspondra pas obligatoirement à une entité géographique administrative existante, mais à un territoire en adéquation avec les habitudes de travail en exercice coordonné des divers professionnels et cohérent avec les problématiques de santé populationnelle.

Les CPTS viseront à renforcer les différentes coordinations déjà existantes entre les professionnels, pour mieux organiser le parcours de santé et améliorer l'accessibilité aux soins de la population



du territoire. Le tout, au sein d'un dispositif souple ayant un fonctionnement simple et respectant les contraintes professionnelles des acteurs.

Les enjeux pour la médecine libérale

L'organisation des professionnels en ville est l'une des clés de la réponse aux défis posés par notre système de santé et c'est en partant de ce contexte que les CPTS sont nées. Intégrer une CPTS permet aux acteurs de l'ambulatoire de se rencontrer et de réfléchir ensemble aux solutions relatives aux problématiques de santé populationnelles. L'exercice libéral sera conservé et enrichi des préoccupations collectives du territoire.

De nombreuses questions permettent de faire émerger l'envie des professionnels de monter ou d'intégrer

une CPTS : « quelles sont les problématiques de santé récurrentes rencontrées dans ma patientèle ? », « Y-a-t-il une pénurie de professionnels de santé sur mon territoire ? », « La réponse aux soins non programmé est-elle satisfaisante ? ». S'investir dans une CPTS peut prendre différentes dimensions en fonction de l'investissement possible et voulu du professionnel. C'est un défi à relever pour améliorer la coordination entre les professionnels, améliorer l'intérêt de l'exercice libéral et améliorer le parcours de santé de la population, le tout dans une dynamique issue de l'initiative des acteurs de terrain.

LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
Voir la loi sur le site legifrance.gouv.fr

ELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Du diagnostic au lancement : l'URPS ML accompagne les projets de CPTS portés par les médecins libéraux dans le Grand Est

Financé par l'ARS sur trois ans, un projet porté par l'URPS ML Grand Est pour promouvoir les initiatives de professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir dans une CPTS a été mis en place en 2018. Ce projet a pour objectif d'identifier les projets de santé portés par les libéraux autour de la collaboration entre professionnels de santé et acteurs du médico-social et du social, d'en faciliter le portage et la mise en œuvre et de proposer un soutien de proximité du diagnostic à l'évaluation du projet de CPTS. Sur le Grand Est, trois chargées de mission de l'URPS ML ont pour mission d'établir un diagnostic, de fédérer et d'accompagner les professionnels dans leurs projets.

→ DIAGNOSTIQUER LES TERRITOIRES

Notre premier objectif est d'identifier les territoires de recours aux soins et de réaliser une cartographie de la région Grand-Est, compilant l'offre de soins et les flux de patients. Cette connaissance fine permettra de reconnaître les secteurs propices à la mise en place de projets de santé et de s'appuyer sur la réalité du terrain.

→ FEDERER LES ACTEURS DE SANTE

Dans un deuxième temps, il sera question de mobiliser les professionnels de santé en proximité et porter l'information autour de projets leur permettant de travailler en collaboration et de mutualiser ressources et outils.

→ ACCOMPAGNER LES PROJETS

Enfin, nous accompagnerons les professionnels dans le montage des projets de CPTS en les aidant à identifier les leviers, à mettre en place les outils et en leur apportant une aide concrète lors du démarrage de leur projet de CPTS.

Si vous souhaitez monter ou vous investir dans une CPTS sur votre territoire, vous pouvez contacter les chargées de mission dédiées de l'URPS ML Grand-Est :

- Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne : m.olivier@urpsmlgrandest.fr
- Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges : a.noacco@urpsmlgrandest.fr
- Meurthe et Moselle, Meuse et Moselle : nancy@urpsmlgrandest.fr *en cours de recrutement*

Le montage d'une CPTS en bref

Diagnostic territorial du Grand-Est (par l'URPS et ARS)



Emergence de projets de CPTS à l'initiative des professionnels libéraux



Aide à l'écriture du projet de CPTS (diagnostic du territoire, explications du projet de santé, etc.)



Passage devant le comité régional de validation

Contractualisation du projet de CPTS avec l'ARS et la CPAM



Financement et fonctionnement de la CPTS



PTA, LES CONTACTS DANS LE GRAND EST

4 Plateformes Territoriales d'Appui opérationnelles dans le Grand Est



PTA ARDENNES

Les coordinatrices d'intervention
en médecine générale

Elodie : 06 42 10 46 26

elodie.addica-carediab@orange.org

Mathilde : 06 48 63 48 82

mathilde.addicarediab@gmail.com



PTA GRAND REIMS

www.cimg-grand-reims.fr

Les coordinatrices d'intervention
en médecine générale

Sophie : 06 47 20 28 92

sophie.addicarediab@gmail.com

Julie : 06 84 66 37 31

julie.ptagrandreims@gmail.com



Plateforme Territoriale d'Appui
des Vosges

PTA Ouest Vosges

www.avrsante.com

03 29 29 62 99

pta88@sante-lorraine.fr



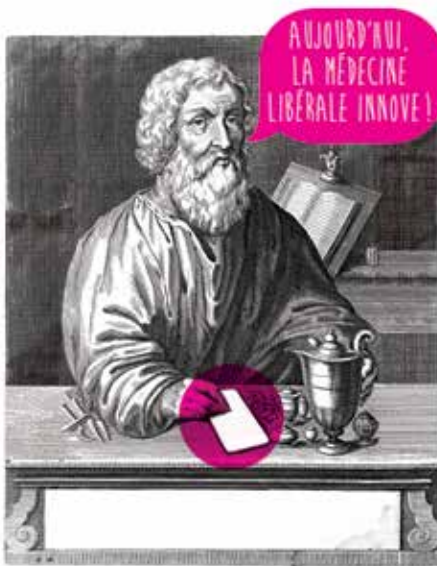
Alsace, la PRAG

www.prag.alsace

03 67 300 367

contact@prag.alsace

FILIÈRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS (SNP) DE JOUR : LA MÉDECINE LIBÉRALE INNOVE !



Sachant que la population est de plus en plus en attente de réponses rapides, qu'elle maîtrise mal les circuits de la régulation et s'oriente trop rapidement vers les urgences... on ne peut être réellement surpris par le doublement des passages aux urgences. Pourtant, 20 % des cas pourraient être pris en charge par les médecins de ville. Devant ce constat, votre Union a développé une réponse - organisationnelle et technique - vous permettant de prendre en charge des SNP, sans perturber votre exercice quotidien et en préservant votre liberté.

Le Bas-Rhin est le premier territoire à expérimenter cette régulation médicale libérale en journée. Indépendante du Centre 15, accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h via le 116 117, cette nouvelle filière libérale de prise en charge apporte une réponse appropriée aux demandes de soins non programmés, qui représentent aujourd'hui 12% de l'activité de médecine générale.

EN TOUTE SIMPLICITÉ ET DANS LE RESPECT DE LA LIBERTÉ D'EXERCICE

En appelant le 116 117, le patient dont le médecin traitant n'est pas disponible pourra joindre un médecin régulateur libéral. Ce dernier qualifie sa demande et, si cela s'avère nécessaire, envoie une notification sur le mobile des confrères libéraux volontaires, équipés d'une application dédiée et gratuite. Le médecin traitant, s'il a installé l'application « Entr'actes », reçoit la notification de façon prioritaire. En cas d'indisponibilité du médecin traitant, le premier à répondre positivement se voit attribuer la consultation. Ce dispositif, basé sur un échange confraternel, montre que la médecine libérale a collectivement la capacité de s'organiser et de proposer des solutions coordonnées, pour faciliter et rationaliser la réponse aux SNP.

POUR FAIRE AVANCER LE PROJET, INSCRIVEZ-VOUS SANS ENGAGEMENT

Une vaste campagne de communication a été lancée le 18 mars dans le Bas-Rhin. Tous les éléments nécessaires à votre information et à celle de vos patients vous ont été adressés dans un kit d'info. Du réassort est disponible via le site www.un-medecin.fr/pro. L'Union invite le plus grand nombre à s'inscrire et télécharger gratuitement l'application pour pouvoir en réaliser les avantages. Et cela bien sûr, sans aucune obligation de répondre aux demandes de SNP : votre liberté est une priorité !

116 117



Urgence ressentie par un patient
Appel du 116 117



Prise en charge et pré-diagnostic
par le Médecin Régulateur Libéral
Recherche d'un effecteur
via l'application



Notification prioritaire du médecin
traitant. Puis notification de tous
les médecins abonnés du territoire

Le premier médecin
du territoire concerné ayant
répondu positivement
prend en charge le
patient, après contact
avec le régulateur



Dans ce cadre, l'URPS organise des réunions d'information ou des rendez-vous de présentation au cabinet.

Pour en savoir plus et rejoindre dès maintenant l'expérimentation, contactez la chargée de mission SNP au 06 31 28 77 51 ou snp@urpsmlgrandest.fr ou rendez-vous sur le site www.un-medecin.fr/pro



EPISODE DE SOINS

Un mode de rémunération « au parcours », innovation ou carcan administratif ?

L'article 51 de la Loi « Touraine » permet des expérimentations en matière : D'« Innovations en Santé et coopérations interprofessionnelles », impactant l'organisation des Libéraux, particulièrement Généralistes ; De Paiement au forfait pour des « épisodes de soins » (EdS) ; le choix de la prothèse totale de hanche a été fait unilatéralement par le ministère, contre l'avis des professionnels.

L'épisode de soins, c'est quoi ?

C'est un « forfait parcours » proposé pour toute PTH, « all-inclusive » : consultation du généraliste en amont, examens complémentaires qu'il aurait ou pas demandés, spécialistes et... chirurgien ! Sans oublier le fournisseur de PTH, l'établissement... Et « cerise sur le gâteau », toutes les complications éventuelles !!!...

Le « gardien des clés de répartition » n'est pas défini...

Autant dire peu réaliste de prime abord pour qui manie le paiement à l'acte (Libéraux et la Charte des Libéraux, 1927) ou même le paiement à l'activité en secteur public (complications des cliniques ?...) et encore plus pour les patients, guère avertis (libre choix ?).

L'épisode de soins, pourquoi ?

La logique de financement au processus est clairement comptable. Et les disparités de coûts selon les chirurgiens, les établissements, les régions, restent non maîtrisées par les dirigeants ; particulièrement les « surcoûts » des SSR, HAD... car ce n'est pas le coût chirurgical qui pose problème : CCAM = NEKA020 = 459,80€ depuis 1990...

Et ailleurs ?... La Suède :

La Suède est citée par la CNAM car « l'Épisode de Soins y aurait permis de réduire de 26% les complications »...

Mais derrière ce taux vertueux, se cachent :

un système totalement différent :

- 4% d'assurances privées en Suède, 96% en France
- 95% d'hôpital et 5% de cliniques
- 90% de médecins/chirurgiens salariés
- listes d'attente majeures, jusqu'à 1 an
- sans libre choix de son chirurgien, pour le patient
- forfait de 5630€, tout inclus

des taux de complications totalement différents :

- taux de reprise à 2 ans : 2,22% en France ; 5% en Suède
- taux de complications à 6 mois : 1,26% en France ; 6% en Suède.

Conclusion : Personne ne nie l'absolue nécessité et l'urgence de revoir notre modèle de protection sociale (P.Bouet : « Santé : explosion programmée ; il faut agir maintenant »). Mais résumer un acte chirurgical lourd, non répétitif, majeur pour tout patient devant le subir, à un forfait financier unique est une vision administrative mortifère pour la médecine libérale, voire pour la qualité des soins et la liberté de choix : tri des patients, refus de soins, dichotomie,... Les expériences étrangères le confirment.

ACCÈS AUX SOINS

Interprétariat professionnel en médecine de ville

L'URPS ML Grand Est expérimente depuis le 28 septembre 2018 un service d'interprétariat à distance (par téléphone) sur les dix départements de la région Grand Est.

Ce service est ouvert à l'ensemble des médecins libéraux généralistes et pédiatres exerçant dans la grande région. Il permettra à ceux qui en feront la demande d'avoir un accès gratuit et immédiat à un interprète professionnel.



INTERFACE

Portail Régional d'Information Santé du Grand Est

Grâce à Interface, recevez chaque semaine dans votre boîte mail, les formations, événements, conférences ou informations concrètes qui concernent votre territoire. Un interlocuteur unique pour un service garanti sans spam : vos données personnelles restent confidentielles !



N'hésitez pas à vous inscrire pour recevoir les informations, mais aussi à nous transmettre les manifestations qui ont lieu près de chez vous ! Cécile Rollin : 03 90 22 73 73 ou c.rollin@urpsmlgrandest.fr



LES STAGES DE SPÉCIALITÉ EN LIBÉRAL

La loi autorise la formation d'internes en milieu libéral depuis 2011. Cette possibilité est fortement encouragée par la loi « ma santé 2022 » dans le cadre de laquelle l'ouverture de la formation des jeunes médecins au monde libéral est vue comme un moyen de favoriser l'installation et de lutter contre les déserts médicaux.

Le Grand Est, région pionnière

La région Grand Est, sous l'impulsion des médecins libéraux et de l'ARS, propose d'ores et déjà des stages d'interne dans les cabinets et les cliniques, pour la majorité des spécialités médicales et chirurgicales.

Un accompagnement pour les jeunes et les médecins

L'URPSML Grand Est, dans le cadre de sa commission stages, promeut et accompagne cette mise en place. Nous répondons à vos questions, aidons à l'établissement du dossier de demande d'agrément de maître de stage des universités. Nous représentons les médecins libéraux au sein des différentes commissions attribuant les agréments et décidant de l'ouverture des terrains de stage. Du chemin reste à faire pour que nous puissions répondre à l'ensemble des besoins des internes, qui plébiscitent ce mode de formation.

Vous désirez vous engager dans cette démarche ? Contactez-nous ! contact@urpsmlgrandest.fr

LES JOURNÉES DE L'INSTALLATION EN MÉDECINE LIBÉRALE

Objectif : donner l'envie aux futurs jeunes médecins de s'installer en libéral

REIMS, 6 JUIN 2019

10^e édition pour la JIML de Reims ! Une conférence et des ateliers permettront cette année encore aux internes d'avoir une vision globale de l'exercice libéral et d'aller à la rencontre des exposants. Rendez-vous sur la chaîne Youtube de l'URPS ML Grand Est pour découvrir le film « Médecins d'aujourd'hui : et demain ? ».

NANCY, 27 JUIN 2019

Depuis 2010, l'Union participe au forum de l'installation en médecine libérale mis en œuvre par le DMG de la Faculté de médecine de Nancy. Pour l'édition 2019, le DMG passe la main à l'URPS qui organise désormais l'évènement.

STRASBOURG, 12 OCTOBRE 2019

3^e participation de l'URPS à la journée d'information dédiée à l'installation en libéral qu'organise le Département de Médecine Générale de Strasbourg. L'URPS réalisera un film pour promouvoir l'exercice libéral.

Visionnez nos vidéos sur www.urpsmlgrandest.fr

EXERCICE PSYCHIATRIQUE LIBÉRAL

Courant 2017 / 2018, la Commission Exercice Psychiatrique Libéral a lancé une grande enquête sur l'activité des psychiatres libéraux du Grand Est et sur leur perception de l'accès aux soins psychiatriques.

D'ores et déjà, quelques éléments marquants :

- une densité de psychiatres libéraux particulièrement faible dans la quasi-totalité du territoire, hormis dans les deux principales métropoles de la région (Strasbourg et Nancy),
- une activité intense, avec une moyenne de près de 2500 consultations par an, pour une file active largement supérieure à 300,

- une impression de forte dégradation de l'accès aux soins psychiatriques libéraux (pour 58 % des psychiatres interrogés),
- des délais de premier rendez-vous longs (supérieurs à un mois pour 49 % des psychiatres interrogés),
- une impression favorable pour l'établissement d'un système de coordination des soins psychiatriques, pour 52 % des psychiatres interrogés.



CHIRURGIE AMBULATOIRE



Le développement de la chirurgie ambulatoire est considéré par les pouvoirs publics comme un levier majeur mais force est de constater qu'il existe peu de littérature sur son impact économique. En effet, à ce jour, aucune étude comparative sur les coûts d'un parcours complet en ambulatoire

versus hospitalier n'a été réalisée.

Dans ce contexte, 8 URPS ML se sont associées pour réaliser ce travail. Les résultats obtenus valident

En conclusion, on s'aperçoit que si la Chirurgie ambulatoire est une évidence tant pour les patients que les équipes anesthésiques et chirurgicales, la pression administrative sur le volet économique plutôt que sur la recherche de qualité, fait douter les professionnels impliqués.

plusieurs points pressentis mais qui n'étaient jusqu'alors pas quantifiés :

- 1- La chirurgie ambulatoire génère une réduction des coûts moyenne de 23%
- 2- Il n'y a pas d'impact direct des coûts d'hospitalisation pour l'Assurance maladie
- 3- Les patients en ambulatoire ne consomment pas plus de soins en post-opératoire que ceux en hospitalisation conventionnelle
- 4- Des économies sont réalisées sur les coûts de transport et les indemnités journalières
- 5- La qualité de la prise en charge des patients est conservée.

Directrice de la publication : Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes - **Comité de rédaction :** Dr Anne Bellut, Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes, Dr Bernard Llagonne, Dr Thierry Ressel, Anne de Blauwe, Audrey Noacco, Cécile Rollin, Carole Thiry-Bour, Véronique Joslant - **Illustration :** Fotolia, Unsplash, Cécile Rollin - **Coordination :** Cécile Rollin

URPSML
Médecins Libéraux
GRAND EST

SIÈGE DE L'UNION
Centre d'Affaires «Les Nations»
23 Bd de l'Europe
54501 Vandoeuvre les Nancy
03 83 58 47 58
nancy@urpsmlgrandest.fr

BUREAU DE REIMS
64 Chaussée Saint Martin
51100 Reims
03 26 85 65 00
reims@urpsmlgrandest.fr

BUREAU DE STRASBOURG
52 Route de Bischwiller
67300 Schiltigheim
03 90 20 84 84
strasbourg@urpsmlgrandest.fr